

Dossier de candidature

Bourses **IMPROVING**

Fundazione di l'Università di Corsica

Aide à la mobilité internationale

-

Long séjour pour stage en entreprise
(y compris département de R&D)

-

Année universitaire 2024/2025

Madame, Monsieur,
Chère étudiante, cher étudiant,

Vous trouverez ci-joint le dossier de demande d'aide financière afin de pouvoir candidater à la Bourse Improving dans le cadre d'un accompagnement pour **un stage au sein d'une entreprise ou dans un laboratoire de recherche à l'international durant l'année 2025**.

Afin que votre demande puisse être soumise à la commission d'évaluation, votre dossier doit nous être retourné dûment **complété (sous peine de ne pas être examiné en commission)** et il doit comporter le **dossier ci-après rempli + lettre de soutien + programme de la formation ou projet de recherche + CV** :

Par mail : fondation@univ-corse.fr à l'attention d'Antea GALLET

La **date limite** d'envoi du dossier est fixée au 10 janvier 2025.

Tout dossier arrivé après le **10 janvier 2025** ne pourra être examiné et ne fera l'objet d'aucune prise en charge. La commission est chargée de statuer sur l'ensemble des demandes et nous vous informerons par e-mail de sa décision ainsi que du montant de l'éventuelle aide financière qui vous aura été accordée après décision du comité d'évaluation.

Les modalités de prise en charge sont détaillées dans le document ci-après.

Pour toute information complémentaire, merci de prendre contact avec :

Antea GALLET
04 20 20 21 55
Gallet_a@univ-corse.fr

Salutations distinguées,
Forza !

Albert FUSELLA
Président de la Fondation de l'Université

Bourse Improving
Modalités d'attribution des Aides Financières

➤ **PUBLIC CONCERNÉ:**

Etudiants de toutes disciplines de l'Université de Corse ayant validé au moins un Bac +2 et ayant un bon niveau en Anglais (équivalent B2). Le stage effectué à l'international sera compris entre 3 et 6 mois.

➤ **ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE:**

La demande d'aide financière doit être faite au plus tard **le 10 janvier 2025**.

Au delà de cette date, aucune demande ne pourra être prise en compte.

Une seule aide financière peut être attribuée par étudiant dans l'année civile en cours.

Les aides financières ne sont pas transférables, ni à un autre étudiant pour la même formation, ni à la même personne pour une formation différente.

➤ **DECISION DE PRISE EN CHARGE :**

Elle est prise par une commission qui se réunit annuellement.

Pour prendre sa décision, la commission examine les différents éléments de votre dossier dont :

- La qualité de l'entreprise et /ou de son département de R&D
- La qualité du projet de recherche ou de formation
- L'adéquation des missions proposées avec le cursus de formation suivi.

➤ **CHAMP DE LA PRISE EN CHARGE :**

L'aide financière attribuée peut varier de **600 € à 800 € par mois en fonction de la durée du séjour et de la destination**. Elle peut être combinée à d'autres aides publiques ou privées sans exclusive. La commission tiendra compte des aides attribuées lors de la sélection des lauréats.

➤ **MODALITES DU VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE :**

- Une lettre de prise de fonction signée par le Responsable de la structure d'accueil,
- Un engagement écrit de restituer à la Fondation de l'Université tout ou partie de la somme attribuée si le séjour est écourté.
- 2/3 de la bourse sont versés au départ et le tiers restant lors du retour d'expérience devant les partenaires de la bourse Improving.

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER

- Dossier d'information complété
- Copie de la convention de stage ou de recherche signée par les 3 parties obligatoirement
- Lettre d'appui d'un professeur obligatoire
- Lettre d'acceptation de la structure d'Accueil obligatoire
- CV et lettre de motivation

- Programme de la formation ou projet de recherche
- Justificatifs de transport Aller : **facture acquittée** ou **reçu de paiement nominatif** ou **relevé de compte masqué attestant du débit du compte du demandeur** *
- Certificat d'arrivée*

*** pièces à fournir au plus tard dans le mois suivant la prise de fonction dans la structure d'Accueil**

**Bourse *Improving* – Fondazione di l'Università di Corsica
Demande d'aide financière - séjour de longue durée - année 2024/2025**

Tous les champs sont obligatoires

Date d'envoi du dossier :

Réception :

Nom usuel :

Nom patronymique :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Niveau de formation :

UFR ou composante de l'Université :

Discipline :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

ASPECTS TECHNIQUES

INTITULE DE L'ENTREPRISE D'ACCUEIL A L'ETRANGER :

NOM DE L'ORGANISATEUR OU DU RESPONSABLE DE CE SEJOUR DANS LE PAYS D'ACCUEIL :

LIEU (Ville, Pays) :

STRUCTURE D'ACCUEIL DANS L'ENTREPRISE :

(Joindre une lettre d'acceptation de votre séjour par le responsable de la structure qui vous recevra)

DUREE :

DATE :

COMMENT SE DEROULERA LE STAGE ? :

(Joindre un programme détaillé du déroulement de votre séjour)

INDIQUEZ LE BUT DE CETTE EXPERIENCE ET CE QUE VOUS EN ATTENDEZ : Ce paragraphe peut prendre la forme d'une lettre de motivation indiquant l'intérêt de ce séjour pour vous, éventuellement pour l'Université et pour la Corse dans le cadre de l'innovation par exemple.

LA FORMATION EST-ELLE COMPLEMENTAIRE A VOS TRAVAUX ACTUELS OU PRESENTE-T-ELLE UN INTERET DANS UN DOMAINE NOUVEAU POUR VOUS ?

ASPECTS FINANCIERS

COUT FINANCIER PREVISIBLE EN EUROS (détaillez si nécessaire sur une feuille séparée, ces différents éléments) :

FRAIS DE SEJOUR..... €

FRAIS DE TRANSPORT (mode)..... €

FRAIS D'INSCRIPTION..... €

TOTAL €

QUELS AUTRES MODES DE FINANCEMENT AVEZ-VOUS SOLLICITES POUR LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE CE SEJOUR ? (Il est conseillé d'avoir des sources de financement complémentaires)

QUELLE SOMME AVEZ-VOUS DEJA OBTENUE ?

IMPORTANT :

CETTE DEMANDE EST A RENVOYER **PAR MAIL**

fondation@univ-corse.fr
à l'attention de :
Antea GALLET

DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER LE 10 JANVIER 2025 DERNIER DELAI

AU DELA DE CETTE DATE AUCUNE PRISE EN CHARGE NE POURRA ETRE ACCORDEE

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné Monsieur, Madame
.....

m'engage sur l'honneur à restituer à la Fondation de l'Université dans un délai de trois mois maximum, tout ou partie de la somme de : € qui n'aurait pas été utilisée dans le cadre de mon séjour à effectué entre le 2025 et le2025.

atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des modalités d'attribution des Aides Financières.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à
Le

Signature